

DIMANCHE

23 JUIN 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRESSON ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.
Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départements.



TROISIÈME ANNÉE.

202.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est:

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

23 Juin 1832, troubles à St-Florent; 24 Juin 1831, troubles et désordres à Metz.

LE NEUF AOÛT

Se présente en masse au chevet de l'honneur de M. Soult.

Les hommes se précipitent après les chimères.
(OXIENSTIERN).

L'honneur de M. Soult est alité depuis quelques jours. Ce damné colonel Bricqueville a porté de si rudes coups, qu'il a mis en danger de mort violente ce pauvre honneur qui ne demandait pas mieux que de se laisser tout doucement mourir de vieillesse.... C'est bien mal à M. Bricqueville, l'honneur de M. Soult était déjà si décrépité!

Aussi, voyez comme le 9 août a ressenti vivement l'injure faite à son premier valet responsable. Voilà trois jours que le 9 août est aux abois; il prodigue au malade consolations et cartes de visites, poignées de mains et autographes; de tout cela, ce que le malade préfère, ce sont les autographes, qui gonflent d'autant sa provision de papiers à vendre.

Depuis le roi dit des Français, jusqu'au chiffonnier bien pensant, double extrémité de la chaîne sociale, qu'une poignée de main a réunis jadis, — depuis le gras sinécriste, à qui le soin de toucher ses gros appointements ne laisse pas le temps de les gagner, jusqu'au maigre commis, à qui son travail âpre et continu laisse à peine le temps de toucher son piteux salaire; — depuis le carrosse armoirié des voltigeurs de l'ancien régime ralliés au 9 août, jusqu'au fiacre numéroté des fabricans de chandelles et marchand de bas ralliés à l'ancien régime, — tous arrivent à la file à l'hôtel du ministère de la guerre, pour épandre l'amertume de leur cœur et griffonner leur nom de famille dans la loge du portier. C'est au point qu'il n'est pas de cocher qui,

voyant monter dans son cabriolet une croix de la Légion-d'honneur à laquelle pend un homme en habit noir, ne trotte incontinent, sans même ouvrir la bouche, vers la rue St-Dominique.

Quant à moi, je m'explique sans peine cet empressement du 9 août. M. Bricqueville a, du haut de la tribune que le Constitutionnel appelle nationale, formellement accusé M. Soult des défauts qui sont précisément le contraire du désintéressement et de la probité politique; lesdites accusations assaisonnées de faits et réminiscences faisant l'office de pièces justificatives; vous comprenez dès lors que le 9 août a dû protester par une éclatante démonstration contre cette tendance de l'opposition avancée, à patauger dans l'histoire contemporaine afin d'éclabousser certains visages de sa boue. Car, je vous le demande, s'il était permis au premier venu d'exhumer tous les actes de cupidité basse et de lâche versalité, et de les jeter à la face de leurs auteurs, quel homme du 9 août, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, pourrait dormir tranquille! Quel fils d'homme du 9 août, depuis le moins brave jusqu'au plus poltron, pourrait lire un journal sans s'exposer à y trouver une affreuse nécessité de cartel filial et de vengeance domestique? J'en frémis rien que d'y penser. Si vous appelez voleur un voleur avéré, reconnu tel par jugement, vous encourez les peines portées par la loi contre la diffamation. Que sera-ce donc si vous rappelez leurs faits et gestes aux hommes du 9 août?

L'offense de M. Soult était donc pour le 9 août, une offense à son adresse le frappant dans tous les membres. A ce titre, son empressement auprès de la victime n'a rien que de naturel; mais cet empressement s'explique aussi par le caractère personnel et les antécédens de M. le ministre de la guerre. Il n'est personne, dans l'entourage du trône citoyen, qui n'ait à féliciter M. Soult de quelque chose, et dans cette vie si pleine, il n'y a pas un fait qui n'aille provoquer dans quelque coin du capharnaüm royal, un sourire de sympathie et de reconnaissance. — Ainsi,

Les plats valets de l'empire, aux gages (mal payés)

de la royauté-citoyenne, voient dans M. Soult un valet qui sut ramper encore plus platement qu'eux-mêmes devant le maître.

Les chouans et les émigrés trouvent dans M. Soult l'inaugurateur du monument de Quiberon, et les commissaires de la légitimité proclament à haute voix, dans un banquet vendéen, qu'il n'avait manqué à sa gloire que d'être CHOUAN.

La fidélité équivoque de l'aide-de-camp de Dumouriez, peut avoir quelque chose à dire à la fidélité équivoque du général de Waterloo.

Celui qui traînait à sa suite le drapeau blanc vers les murs de Lyon, doit bien avoir quelque chose à rappeler au major-général de l'empire, qui imprimait en 1816 : « J'avais toujours pensé que le bonheur de la France « dépendait de sa prompte soumission au roi légitime. »

Le *Journal des Débats*, qui la veille appelait le retour de l'île d'Elbe, le *coup-de-main d'un chef de brigands*, et qui le lendemain annonçait que l'empereur était entré dans sa capitale aux acclamations d'un peuple enthousiaste, doit en bonne conscience quelques consolations à l'homme probe qui avant les cent jours imprimait dans une proclamation : « Napoléon n'est qu'un aventurier ! » et qui, pendant les cent jours, imprimait dans un ordre du jour : « Le héros que les plus brillants triomphes « ont fait admirer de l'univers.... »

Tous les paillasses de la presse et des chambres doivent un souvenir au plus effronté paillasse de nos quarante ans de parade.

Tous les grugeurs, suceurs, déchiquteurs de budgets, harpies de fonds secrets, loups-cerviers de bourse, tiennent par un lien de confraternité au devastateur des galeries de l'Escorial, à l'adjudicataire de certains marchés, à l'homme des fusils-Gisquet, des coupes-choux, des pantalons blancs, etc., etc., etc.

Tous les hypocrites et tartufes se rappellent avec estime le maréchal porte-croix.

En un mot, rien de ce qui a marqué sa trace dans notre histoire par quelque souillure, n'est tout-à-fait étranger à M. Soult. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le 9 août se précipite en masse pour faire queue à la porte de M. le président du conseil.

Cet apothéose, unanimement décerné par le justemilieu au représentant qui est le résumé le plus fidèle des qualités morales de ce respectable parti, sera pour M. Bricqueville une bonne leçon. Si, d'ailleurs, elle était insuffisante, et qu'il lui vint quelquel'autre jour à l'idée de s'attaquer à l'honneur d'un de nos hommes d'état, il n'aurait qu'à se rappeler cet axiôme : « Il ne faut « jamais mal parler des absents. »

Les Errata.

Décidément je brise ma plume !

Je dénonce un infame guet-à-pens, une scélératesse sans exemple ; je cite à la barre de l'opinion publique un homme en qui j'avais eu jusqu'à ce jour la confiance la plus complète, un citoyen que j'avais cru de mon bord, à qui j'aurais sans crainte confié mes plus serètes pensées. Cet homme,

C'est mon compositeur.

Et s'il n'a pas fait un pacte avec les gens du pouvoir comme il me l'a encore traîtreusement juré ce matin,

je vous jure, moi, qu'il s'entend du moins avec Lucifer, ce qui ne vaut guère mieux.

Figurez-vous, mes amis, les pages les plus innocentes échappées à ma plume, les épithètes les plus flatteuses arrachées à mon cerveau complaisant, les caresses les plus affectueuses jetées à la figure de certaines gens que je soupçonne de connivence avec mon compositeur damné..... tout cela travesti, dénaturé, falsifié de la manière la plus lâche et la plus honteuse.

Et pourquoi, je vous le demande ?... pour me perdre, pour me faire mourir sous les verroux, dans un cabanon. Jugez si j'ai tort de me plaindre, et de crier au guet-à-pens.

L'autre jour, dans un article tout bénévole, tout mielleux, où je parlais du sieur Barthe, garde-des-sceaux,

Mon maudit compositeur met garde-des-sots.

Quand j'ajoute qu'il rend en tous lieux la justice, le scélérat met qu'il vend la justice.

Je veux apprendre à mes lecteurs qu'un traité d'alliance a été signé entre le roi et certain député récalcitrant, et que comme garantie de sa bonne foi, le monarque bien aimé a envoyé à chacun d'eux un panier de beaux poissons,

Le maudit compositeur écrit poisons.

Si, heureux de la sage application de nos lois, et de toutes les belles choses de nos gouvernans, je m'avise d'écrire et de ponctuer ainsi : Dieu protège la France,

Le coquin imprime : Dieu, protège la France ! ce qui a l'air d'un vœu émis, plutôt que d'un fait avéré.

Hier, encore, je voulais parler de Soult et publier que c'était un guerrier presque toujours accompli,

Je trouve presque toujours à complies ; ce qui a l'air de faire un capucin du vainqueur de Toulouse.

Lorsque la patrie en courroux refuse une taxe déshonorante, le puissant dit pour se faire obéir : Je la somme.....

Et le traître de compositeur imprime : Je l'assomme !....

Après avoir dicté que le ministère est malade, mais debout,

Je trouve qu'il est de boue.

Et si je m'avise d'écrire que ce même ministère aime la France et brûle de la servir, on me fait dire qu'il brûle de l'asservir.

N'y a-t-il pas là, je vous le demande, de quoi se donner au diable et renoncer à la littérature comme à la politique ? Aussi, je vous le répète, je ne fais plus ni journaux, ni livres, et je brise ma plume.

Adieu !.....

Un magistrat.

C'était en 1815, un voiturier était traduit en police correctionnelle à Villefranche. Qu'avait-il fait ? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Il avait battu sa femme ? Non. Il avait déposé sur les murs de la ville des poires ou quelques autres ordures ? Non. Enfin de quel crime, de quel délit s'était-il rendu coupable ? Parole d'honneur si j'ose vous le dire, vous ne le croirez pas. Dites toujours. Il avait appelé son cheval..... COSAQUE. Oh ! c'est trop fort. Non, foi de républicain, je vous jure que c'est vrai. Mais ce n'est pas là le plus drôle. Vous savez qu'il y avait alors comme aujourd'hui des hommes qu'on appelait procureurs du roi. Eh bien, celui qui portait la parole

dans cette affaire, soutint l'accusation avec un sang-froid qui aurait fait honneur à un sénateur romain. Il prouva que le voiturier était coupable d'offenses envers nos amis les alliés qui avaient rendu à la France la famille de ses souverains légitimes. Il parla de l'usurpateur, des couleuvres de la révolution qui venaient de disparaître devant le drapeau sans tache. Enfin, ce vertueux magistrat fit tant et si bien, que le tribunal condamna le voiturier bonapartiste à trois mois de prison, à l'amende et aux dépens. C'était bien fait, n'est-ce pas? Pourquoi ce misérable s'avisait-il d'appeler son cheval *COSAQUE*.

Et le magistrat qu'est-il devenu depuis 1815? Il a sans doute obtenu de l'avancement? Son dévouement à cette fraction de la grande famille européenne qu'on appelle *COSAQUE*, je ne sais trop pourquoi, a probablement reçu sa récompense? Oui, on l'a fait conseiller à la cour royale de Lyon. — Mais depuis la révolution de juillet il a probablement donné sa démission. Son attachement à l'auguste dynastie de nos princes légitimes lui en faisait un devoir. Du tout, du tout, notre magistrat qui a fait une étude approfondie de l'élasticité des consciences en matière politique, a prêté serment à Louis-Philippe, comme il prêtera serment à la république, si la république veut de son serment. En attendant, ce séduisant inamovible s'est procuré la douce satisfaction de condamner notre gérant à quinze mois de prison et à 4,000 francs d'amende.

Notre gérant n'avait pourtant pas appelé Louis-Philippe... *COSAQUE*.

Ecoutez, et vous allez savoir de quels soins, de quelles attentions est entourée l'ex-duchesse de Berry, aujourd'hui comtesse Luchesi-Palli.

Voici la note de quelques-uns des objets embarqués à bord de la frégate l'*Agathe*, et achetés par le gouvernement :

4 tapis, fond vert, — 80 draps de lit, toile superfine, — 30 taies d'oreiller, toile superfine, — 1 toilette en acajou à dessus de marbre, avec psyché, — 7 tapis, fond vert, de 20 mètres de longueur, — 5 secrétaires en acajou, — 5 commodes en acajou, — 5 tables en acajou, — 5 canapés richemens garnis, — 6 glaces, cadres dorés, dont un à fleurs, — 6 tables à jeu, en acajou, — 200 aunes de percale superfine, — 200 aunes de soie verte pour tenture. — 1,200 fr. d'épices, café, sucre, thé, etc., — 5,000 fr. de vins fins, — 2 vaches laitières, — 500 fr. de confitures — 250 fr. de dragées.

Le chiffre des achats de la vaisselle et porcelaine s'élève à 9,000 fr.

Toutes ces dépenses ont été faites au nom du gouvernement et payées avec des bons du trésor.

N'est-ce pas que tout cela est infame? et que lorsqu'on pense au Mont-Saint-Michel on est tenté de maudire Dieu?..... Oh non! tout ce qui se passe depuis trois ans ne semble-t-il pas avoir été ordonné par cette providence qui veille sur notre chère patrie. Oh! ne maudissons pas Dieu, ne maudissons pas même les hommes du pouvoir: le peuple se souvient, et il n'oubliera jamais les grandes leçons que lui donne la monarchie. *Blaye, St-Michel!* il y a pour l'avenir de bien grandes choses dans ces deux mots.

L'Europe Littéraire donne maintenant à ses abonnés. le choix entre son in-folio primitif et une magnifique édition in-8°, plus commode pour les départements, dont elle enrichira les bibliothèques du plus beau livre qui ait été imprimé. Dans son dernier numéro, l'Europe Littéraire a publié un long article de Monsieur de Balzac, intitulé: *Histoire de Napoléon, contée dans une grange par un vieux soldat*. On devine quel parti l'auteur a pu tirer d'un pareil sujet.

SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE

DE QUATRE MILLE FRANCS

A laquelle la Glaneuse a été condamnée par le jury de Lyon, le 17 mai.

Chambéry, 18 juin 1833.

Monsieur,

Votre excellent journal a rendu d'immenses services à la pauvre Savoie. Répandu dans l'intérieur, malgré mille entraves, il a ranimé l'esprit public, retrempe le caractère national; il y a popularisé vos saintes doctrines. Continuez, Monsieur, votre œuvre patriotique et généreuse. L'estime des honnêtes gens vous est acquise; elle ne vous manquera pas. Les patriotes de la Savoie vous remercient de la sympathie que vous leur avez toujours témoignée. Ils vous envoient cent quarante-deux francs montant de la souscription qu'ils ont ouverte. Veuillez croire, Monsieur, que si le pays n'eût pas été soumis au régime qui l'accable, nous eussions réalisé une tout autre somme.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération et de notre entier dévouement.

Plusieurs patriotes de la Savoie,

Aubenas, le 16 juin 1833.

Citoyen,

Quelques patriotes, habitués du café Saussac, se regardant comme solidaires des condamnations que vous attire votre courageuse franchise, ont fait entr'eux une collecte dont je vous envoie le montant. Acceptez cette faible somme comme un témoignage de sympathie, et continuez à défendre une cause qui a pour elle la justice.

Salut et fraternité,

H. TEYSSIER.

Saussac, limonadier, 1 f. 50 c. — Teissier, avocat, 1 f. 50 c. — Gravier, 1 f. 50 c. — Delauzun, 50 c. — Mathon, 1 f. — Chauvin, docteur-médecin, 1 f. 50 c. — Prosper Gaucheraud, républicain, 2 f. — H. Goubaud, 1 f. 50 c. — Maurin, 1 f. — Brun, républicain ennemi du juste-milieu, 1 f. — H. Martin, abonné à la *Glaneuse*, 1 f. 50 c. — A. Teyssier, 2 f. — Un bon citoyen républicain, 1 f.

Total 17 f. 50 c.

St-Étienne, le 19 prairial, an 41.

Citoyen,

Quelques prolétaires républicains de St-Étienne ayant appris votre condamnation, violation à l'article 7 de la charte, se sont réunis pour vous faire leur modeste offrande; s'ils sont pauvres d'argent, ils sont riches de vertus républicaines et de persévérance contre un gouvernement parjure et dilapidateur des deniers publics.

Salut et fraternité;

MARC CAUSSIDIÈRE.

P. S. Au premier jour nous vous enverrons la suite de la souscription.

Meunier, républicain de 1831, 50 c. Aboirre Pierre, 1 f. Un républicain, 25 c. A. Escotier, républicain, 50 c. Un individu qui espère la chute des tyrans, 1 f. St Quentin, 50 c. Gellion, 50 c. Rozet cadet, 2 f. Bon fils, 1 f. Chamrion fils 1 f. Un ami du malheur, 50 c. Perrusset, 50 c. Labastide, 50 c. Un peintre, républicain, 50 c. Noël, 50 c. Un cauchemar, Journet, 50 c. Un tambour de l'an 3, 50 c. Un partisan de Louis Philippe en 1830 et républicain depuis 1831, 1 f. Un idem, 50 c. Un libéral 2 f. Un bon juste-milieu aimant la liberté de la presse, 50 c. Un ennemi juré des rois, 50 c. Un ennemi des mauvais rois, 50 c. Hautberg, 50 c. Un homme qui commence à goûter les idées républicaines, 1 f. 50 c. Un républicain qui a mis en vente le portrait de Louis Philippe pour payer les impôts, 2 f. Clément, cousin de l'ami d'Henri III, 25 c. Morel 1 f. Jules Charrier, républicain, 50 c.

Première Liste recueillie par M. Vitel.

Vitel, républicain, 2 f. Un anonyme, 2 f. Guillien, 50 c. Un ami de la liberté de la presse, 1 f. 50 c. E. M. républicain, 1 f. Châchedent, 1 f. F. P. montbrisoanais, républicain, 1 f. Convert, 1 f.

Total: 10 fr.



Première liste recueillie par M. Tanenx.

Tanenx, 1 f. Cochet, 50 c. Bertolas, républicain, 50 c. Gerrache, 50 c. Rubaud, 50 c. Masset, 50 c. Rêche, 50 c. Dubost 50 c. Lasalle, 50 c. Amiet, 50 c. Cottin, 50 c. Chagny, patriote, 25 c. Massute, dit Massaulte, 50 c. F. Réchet, 50 c. Verdun, 50 c. Rey, 25 c. Martin, républicain, 40 c. Caubert, 50 c. Collin, 50 c. Collin, 50 c. Roison, 50 c. Un patriote, 50 c. Valette, 50 c. Communal, 50 c. Arnaud, 50 c. Claire, 50 c. Darlende, 1 f. Bonnard, 50 c. Un ami de la Glaneuse, 50 c. Murat. 1 f. Un patriote, 50 c. Trevox, 50 c. Dufour, républicain, 50 c. Treyvoux, républicain, 50 c. Thévenet, 1 fr. Un prolétaire, 25 c. Un patriote 1 f. Ramchon, républicain, 25 c. Pétirot, républicain, 50 c. Corbet cadet, 20 c. Bernard, 20 c. Plosse, 20 c. Bruneton, 20 c. Bajard, 20 c. Sablon, 20 c. Plosse cadet, 20 c. Charmillon, 20 c. Total: 20 f. 60 c.

Macon, le 19 juin 1855.

Monsieur,

Je vous adresse avec la présente, CINQ FRANCS pour mon contingent de l'amende à laquelle vous avez été condamné par un jugement et je ne me permettrai pas de qualifier.

LAVY, AVOCAT,



12e LISTE OUVERTE AU BUREAU DE LA CLANEUSE.

Lortet, 5 f. Morel de St Etienne, 1 f. Gourdon, républicain 2 f. Aléxis Siméon, républicain 1 f. Victor Baud, républicain, 1 f.

THÉÂTRE.

Zampa, Tilly, Mme. Casimir.

Si nous disons la vérité au pouvoir nous savons aussi la dire au public. Avant-hier on jouait Zampa. Lange, accueilli par des sifflets à son entrée, a expliqué qu'il ne jouait le rôle d'Alphonse que par complaisance. Cette explication devait paraître suffisante, cependant les sifflets ont continué, et une partie du premier acte a été jouée de manière à faire croire à MM. Prunelle ou Fulchiron, s'ils eussent été présents, que le peuple reconnaissant célébrait leur retour par un charivari. Eh bien, disons-le hautement, ces marques d'improbation étaient injustes après les explications données par Lange, elles étaient indécentes parce qu'elles auraient dû être étouffées par la présence de Mme. Casimir qui était en scène. Il est vrai que la majorité du public a protesté contre ces sifflets, ce qui nous fait espérer qu'un pareil scandale ne se renouvellera plus.

Parlons maintenant de Zampa. Ici notre tâche devient difficile; aussi serons-nous courts. Le rôle de Zampa a été écrit pour Chollet. Cet artiste a recueilli l'héritage de Martin, et chacun de se dire dans le monde dramatique, Zampa doit être joué par un Martin. Erreur, erreur grossière.

Il n'y a plus maintenant pour le nouveau répertoire d'emplois de Martin, ni d'Elleviou; c'est Rococo. La voix de Chollet est bien loin d'être remarquable dans le médium; elle ne brille que dans les cordes élevées; aussi voyez avec quel soin le compositeur a évité les

notes graves. Le rôle de Zampa est donc écrit pour un ténor et Tilly a été mal conseillé lorsqu'il s'en est chargé; il a fait certainement tout ce qu'un Martin pouvait faire; mais qu'il ne s'y trompe pas, les applaudissements qui l'ont accueilli s'adressaient plutôt à Fromin qu'à Zampa. Allons Tilly renoncez à ce rôle, vous êtes un excellent comédien et un habile chanteur, mais dans l'intérêt de votre réputation ne sortez pas de votre emploi, c'est au nom du public que nous vous donnons ce conseil.

Que dire de Mme Casimir qui n'ait été dit avant nous! quelles nouvelles formules d'éloges pouvons-nous ajouter à toutes celles employées jusqu'à ce jour par nos confrères et par nous. C'est suave, c'est délicieux, c'est un colier de perles que vous déroulez dans les doigts. Oh! qui que vous soyez, si vous n'avez entendu Mme Casimir, hâtez-vous d'aller l'applaudir; et si lorsqu'elle aura quitté Lyon vous ne l'avez pas entendue au moins une fois, vous ne serez ni un Vandale, ni un Huron, ni un Iroquois, je ne pourrai vous exprimer le mépris que vous m'inspirez qu'en vous appelant... CHOSE.

GLANE.

M. Soult va mieux, dit un journal, il reprend. Tant pis, car il nous semble qu'il a déjà beaucoup trop pris.

M. Viennet, dit le Charivari, veut se faire peindre dans le feu de la composition poétique, au moment où il lime ses vers. On prétend qu'on devrait le représenter sous les traits d'un ancien empereur turc, et écrire au dessous: So-liman.

Les députés de l'opposition n'ont pas voulu voir figurer à un banquet le buste de Louis-Philippe. C'est sans doute parce qu'il était en plâtre, et que ces messieurs le préféreraient en terre.

Nous ne voulons pas qu'il soit dans la salle. Où voulez-vous donc le mettre? à la porte.

M. Soult, dites-vous, ne se connaît pas en peinture? — Non. — Donnez-lui un bon tableau et une croûte, et vous verrez qu'il prendra l'un pour l'autre. — Non, il les prendra tous deux.

Un ventru disait l'autre jour qu'il ne lisait jamais les livres et il n'y avait pas de table.

Les nations sont comme les hommes; elles vivent de liberté et d'honneur... La nôtre va mourir.

Si le maréchal Soult se bat, ce sera dorénavant à la bougie, comme ancien porte-cierge.

Un honnête homme se défend par son propre nom et accepte la responsabilité de sa vie.

Il y a des personnes que l'on hait parce qu'elles ne pensent pas à nous aimer.

On parle de la dissolution prochaine de la chambre; elle est certes déjà bien assez dissolue.

Depuis son apostasie, Barthélemy ne fait plus de vers-mi-sots; ils sont sots tout-à-fait.

Si Barthélemy et Méry aiment toujours les vers, c'est parce qu'ils rampent.

Les vers rongent Barthélemy; ils aiment tant la corruption!

L'honneur du père a été soutenue par l'épée du fils..... Quelle béquille!

BULLETIN DES ANNONCES.

Sous presse pour paraître incessamment:

PROCÈS DE LA GLANEUSE,

Contenant les douze articles incriminés; le compte rendu des audiences du 11 et du 17 mai, avec tous les incidens; la défense de M. Granier, et les plaidoiries recueillies en entier de MM. DUPONT, Michel-Ange PÉRIER et CHARASSIN.

PRIX: 1 FRANC.

A LYON, aux bureaux de la Glaneuse et des journaux patriotes, et chez tous les libraires.

MÉCANIQUES longues à bon marché, place des Péuitens-de-la-Croix, n. 18, dans le magasin.

AVIS A MM. LES RELIEURS.

M. MISSET, graveur et mécanicien, vient de joindre à son établissement un assortiment de roulettes, palettes, fleurons, lettres gothiques, composteurs, et généralement tout ce qui concerne la reliure. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance trouveront toujours chez lui, rue des Quatre-Chapeaux, n° 9, au 2e, tous les avantages possibles, tant pour la qualité de ses marchandises que pour le prix auquel il les a établies.

On demande pour travailler à Genève un bon ouvrier fondeur caractères, à qui l'on donnera de l'ouvrage pour long-temps; on paiera son voyage. Les prix sont les mêmes qu'à Lyon.

S'adresser, pour renseignements, à M. Auguste Tissot, négociant, rue des Pates, à Vaise.

J. A. GRANIER, Gérant.